

COMPTE-RENDU BALADE URBAINE CENTRE

I. Balade urbaine

➤ Allée Jean-Baptiste Clément

Habitants : Il faudrait rajouter un passage piéton.

Maire : Nous devons regarder cela, car il y a effectivement de la place.

Habitants : Des arbres dépassent d'une parcelle et s'appuient sur des fils électriques, ce qui est assez dangereux en cas de coup de vent ou de tempête.

Habitants : Il y a beaucoup de déchets dans la rue sur le trottoir. Une poubelle est mise à disposition des habitants mais il n'y a pas de sac.

➤ Avenue Jean Zay

Habitant : Les habitants déposent des poubelles jaunes devant les immeubles et la zone n'est jamais nettoyée. En l'absence de muret, le vent disperse les déchets qui finissent par terre. Les agents de la Ville interviennent pour nettoyer, mais dès le lendemain, l'endroit est à nouveau sal.

Maire : La partie devant le transformateur est privée. Nous leur avons adressé un courrier pour leur rappeler de nettoyer.

➤ Avenue Sermajor

Maire : Pour inciter les bars-tabacs à entretenir l'espace devant leur établissement, nous avons pris un arrêté municipal les obligeant à nettoyer devant chez eux. Une convocation en mairie a été envoyée pour mercredi, mais aucun responsable ne s'est présenté. L'arrêté sera donc appliqué à partir de la semaine prochaine. Concernant le tabac situé sur l'avenue, nous avons interdit l'usage de la terrasse hier, car le gérant refusait de coopérer malgré la présence de poubelles à proximité. Un simple coup de balai le soir pour tout ramasser et jeter les déchets suffirait pourtant.

➤ Allée de l'Orangerie

Maire : Nous avons mis en place une zone bleue dans ce secteur. Dans un premier temps, nous avons fait attention aux copropriétés. Depuis un mois et demi, nous leur avons rouvert la possibilité de bénéficier de macarons. Peu de demandes avaient été faites au départ, mais, depuis notre campagne de communication, certaines personnes se sont manifestées. Nous avons commencé à verbaliser les véhicules ne disposant pas de macarons. Cela dit, la demande reste modeste : seulement 50 macarons ont été délivrés à ce jour.

➤ **Allée des Pommiers**

Habitante : Nous sommes excédés des nuisances sonores quotidiennes en provenance du Biniou. Comme nous sommes en été, ils ouvrent leur terrasse sur le trottoir, hurlent et mettent la musique à fond. Même après fermeture à minuit, ils restent devant l'établissement.

Maire : Il ne faut pas hésiter à appeler la Police municipale. Elle ne fait pas un point fixe sur le Biniou, donc elle ne se déplacera pas si elle n'est pas appelée. Après 1 heure du matin, il faut contacter la Police nationale.

Habitante : Ont-ils le droit d'ouvrir une terrasse sur le trottoir ?

Maire : Je vérifierai s'ils possèdent des autorisations. Parfois, elles peuvent être anciennes et reconductibles « tacitement ».

➤ **Allée Lucien Michard**

Habitante : Est-il possible de repeindre les lignes de stationnement dans la rue ?

II. Temps d'échange après la balade

Habitante : Un plateau de ralentissement a été installé sur le Boulevard Roger Salengro, au niveau de la boulangerie, mais je pense qu'il en faudrait d'autres. Certains passages piétons ne sont pas pictogrammés, et le matin, nous constatons de nombreux excès de vitesse. Nous ne nous sentons pas en sécurité.

Maire : J'entends votre remarque. Le Boulevard Roger Salengro est une voie départementale, et ce dernier est un peu réticent à poser ce type d'aménagements. Nous en avons posé un. Je propose que nous regardions la situation avec ce premier plateau de ralentissement. Il pourrait en manquer un deuxième. Dans le virage, il est compliqué d'en mettre un. Nous attendons de voir comment nous allons aménager le virage avec le Lac de Sévigné. A partir de là, nous regarderons la situation, verrons comment cela évolue, et, s'il faut en rajouter un autre pour sécuriser la zone, nous le ferons.

Habitante : Les voitures qui viennent de l'école Benoit Malon arrivent à une vitesse trop importante. Avec le virage et la force centrifuge, c'est assez dangereux. Une dame a été percutée avec ses enfants en voiture. J'ai été moi-même victime d'un accident, car ma voiture a été fauchée latéralement.

Maire : Je regarderai la situation avec les travaux du Lac de Sévigné et les aménagements que le Département prévoit potentiellement de mettre en place.

Habitante : J'habite Allée Jean-Baptiste Clément et je rencontre de grandes difficultés pour me stationner. De plus, des personnes déposent régulièrement des déchets devant chez moi.

Maire : Il s'agit d'un problème d'alignement. Lors de la mise en vente de cette maison, il aurait été possible de demander que la Ville reprenne une partie de trottoir pour garantir l'alignement. Ce sont des discussions à mener directement avec les propriétaires. Ce type de projet ne peut se concrétiser que lorsqu'il y a une cession éventuelle de la parcelle. Sur l'Allée Jean-Baptiste Clément, chaque maison qui se vendait ou se construisait devait respecter le principe d'alignement, mais ça n'a pas forcément été le cas.

Habitant : Personne ne respecte la zone bleue que vous avez mise en place. J'habite à la limite de Livry-Gargan et Clichy-sous-Bois et les habitants de Clichy se garent dans ma rue. De plus, le panneau d'interdiction de stationnement des camions est trop petit, les camionneurs ne le voient pas.

Maire : Pour revenir sur votre question concernant la zone bleue, les verbalisations n'ont commencé que depuis lundi parce qu'au départ, nous l'avons limitée aux pavillons. Par la suite, nous l'avons élargi aux copropriétés. Nous avons choisi de laisser le temps pour faire de la communication et pour que les personnes concernées récupèrent leur macaron. Depuis lundi, nous avons déjà procédé à plus de 55 verbalisations. Les personnes verbalisées devraient recevoir une contravention d'ici 2 à 3 semaines. Ce n'est qu'à partir de ce moment-là que vous verrez les effets de la zone bleue.

Concernant les camions, cela fait partie des choses qui sont contrôlées. Si certaines personnes reviennent se garer, elles sont également verbalisées dans ce cadre-là.

Habitant : Pourquoi n'y-a-t-il pas de potelets pour empêcher le stationnement sur le trottoir ? Il y en a partout sur l'Allée de l'Orangerie. Les voitures qui ne trouvent pas de place en face se mettent directement sur le trottoir.

Maire : Il n'y en a pas sur l'Allée de l'Orangerie, mais nous y avons matérialisé le stationnement du côté de la rue où il y a le plus de possibilité de stationnement.

Ici, normalement, il devrait être plus difficile de stationner sur le trottoir. Concernant le côté de l'Orangerie que vous évoquez, il y a une succession de trottoirs-bateaux. Cela signifie que si l'on installe des potelets, cela pourrait gêner ceux qui veulent rentrer leur véhicule car la rue est assez étroite et les girations compliqueraient les choses. Nous mesurons aussi cela. Un véhicule stationné sur un trottoir s'expose à une amende de 135 euros. Si nous posions des potelets un peu partout, cela représenterait un investissement important ainsi qu'un coût d'entretien conséquent. Ils peuvent être dégradés, percutés, parfois gênants. C'est pour cette raison que nous avons optimisé le stationnement sur l'Allée de l'Orangerie, en le mettant d'un seul côté.

Habitante : Nous n'avons aucune communication de la mairie sur ce qui se passe dans notre environnement. Quand tout change dans une rue et que nous n'en sommes pas informés alors que nous y habitons, c'est inacceptable.

Je souhaitais vous parler de la propreté dans le quartier. J'habite Allée Lucien Michard. Il y a des déchets devant chez moi depuis 2 mois et ce n'est pas nettoyé. La balayeuse ne passe qu'une fois tous les 15 jours. Toute la rue que j'ai empruntée pour venir jusqu'ici est polluée par les déchets. Il y a un porte-sac mais pas de sac poubelle et c'est tout le temps comme cela. Nous sommes les délaissés de la ville parce que nous habitons à la limite de Clichy-sous-Bois. J'ai 45 ans et j'habite la même maison à Livry-Gargan depuis tout ce temps, et il n'y a aucun changement. Que ce soit sur ce mandat ou les précédents, Allée Lucien Michard, nous sommes les oubliés. En revanche, on ne nous oublie pas lorsqu'il s'agit d'instaurer du stationnement en zone bleue sur notre portion de rue. Je n'en vois pas l'intérêt : nous n'avons pas d'école et pas de commerces à proximité. Le fils d'un homme que je connais travaille à la voirie et à chaque fois qu'il fait une demande, elle est exaucée. Nous ne sommes pas concertés. Pourtant, nous recevons tout de même un courrier dans la boîte aux lettres disant que nous vous avons concertés, et à la suite de notre demande, nous instaurons une zone bleue. Mais, dans cette portion de rue, 1 seule personne a demandé cela. Et les autres habitants ? Ne comptent-ils pas ?

Maire : Vous avez accès à l'information par le biais du magazine municipal. Je pense que vous le recevez, mais si ce n'est pas le cas, vous pouvez écrire à l'adresse générique courriermaire.

Concernant la zone bleue, nous avons fait un sondage. Un questionnaire a été transmis à l'ensemble des habitants concernés : Allée Chuna Bajtszok, Allée de l'Orangerie, Allée des Pommiers etc. Nous avons recueilli un avis favorable car des personnes extérieures à la commune de Livry-Gargan venaient stationner sur le territoire.

Habitante : Pour rebondir sur cette question, car je comprends votre mécontentement, j'étais personnellement contre la mise en place de la zone bleue, mais je travaille une partie de la nuit et je rentre chez moi à 2 heures du matin. A chaque fois, j'étais obligée de me garer à la limite de Clichy car les gens se garaient tous dans ma rue. Depuis la mise en place de la zone bleue, je ne marche plus un quart d'heure la nuit pour rentrer.

Maire : Nous autorisons un macaron par foyer et la situation de contrôle n'a commencé que depuis lundi car nous voulions laisser le temps aux habitants de se procurer un macaron. Nous avons choisi de laisser du temps aux habitants pour éviter une réponse répressive immédiatement. Vous ne verrez pas d'effet tout de suite, mais, en une semaine d'action de la Police municipale, une cinquantaine de verbalisations ont déjà été effectuées. Les effets seront visibles d'ici 2 à 3 semaines, le temps que les personnes concernées reçoivent leur contravention.

Habitante : Les véhicules garés dans la rue sont ceux des habitants de la rue. De quelle manière le sondage a-t-il été fait ? Je n'ai pas été consultée et mes voisins non plus. Nous avons seulement reçu un courrier nous informant que la décision de mettre en place une zone bleue avait été prise, et qu'on avait « écouté notre demande ».

Maire : A l'été 2024, nous avons fait un sondage par boîtage sur l'ensemble du secteur. Une grande partie du secteur a été consultée et nous avons eu des retours avec un avis favorable à hauteur de 70%. Nous avons obtenu une proportion importante de réponses positives avec un nombre suffisant de réponses. Le nom de la rue était marqué. Nous pouvons revérifier cela.

Il aurait été incohérent de mettre l'Allée des Pommiers, l'Allée Chuna Bajtszok, et l'Allée des Ormes en zone bleue, et pas la vôtre, puisque tout le monde se serait reporté chez vous dans la limite de ce « triangle ».

Habitante : La rue a été mise en sens-unique et nous le découvrons en sortant de la maison. Il n'y a pas eu de communication. Des dos d'ânes ont enfin été mis en place, sachant que nous les demandons depuis longtemps.

Maire : Nous avons également installé un stop à l'angle de l'Allée Lucien Michard et Chuna Bajtszok parce que la vitesse était aussi un problème.

Habitante : Je ne reçois plus de communiqué de la Ville depuis des années sur des choses qui vont se passer dans la rue. J'ai été très surprise de recevoir l'invitation au temps d'échange à la balade urbaine. Je me suis permise de venir car je pense qu'il y a beaucoup de choses à dire sur ce secteur-là.

Maire : Sachez qu'aucun quartier n'est délaissé, puisque nous faisons des sondages.

Habitante : Il faudrait que les responsables du service Propreté viennent contrôler le travail qui est fait sur le terrain. Il n'y a pas quelques mètres sans qu'on voie des déchets.

Habitante : Il est vrai que c'est très mal nettoyé, surtout là où les voitures stationnent.

Habitante : Au niveau du bar aussi. Je possède un chien et il y a des morceaux de verre toute la journée. C'est une catastrophe.

Habitante : Je tiens aussi à signaler un problème de déjections canines dans le quartier.

Maire : Pour répondre à votre remarque sur les bars, nous avons organisé une réunion à laquelle les propriétaires étaient conviés cette semaine, pour leur expliquer qu'ils devaient également nettoyer devant chez eux. Aucun d'eux n'est venu. Dès la semaine prochaine, ils seront verbalisés pour non-nettoyage de l'espace public. Ensuite, des actions de désherbage sont effectuées 4 fois par an sur l'ensemble du territoire. Nous avons passé des contrats avec des entreprises sur certaines périodes : avril-mai, juin-juillet, août-septembre et octobre-novembre. Concernant les déchets, j'entends votre situation. Quand il y a du stationnement matérialisé, il peut être difficile de nettoyer.

Habitantes : Nous rencontrons un problème de déchets sur les trottoirs.

Habitant : J'habite Allée Jean-Baptiste Clément. Il y a quelques jours, il y avait tellement de camionnettes garées que j'ai dû stationner rue Sermajor. J'y ai vu le marquage bleu et un panneau interdisant le stationnement des camions, donc j'ai pensé que je pouvais m'y garer. Quelques jours plus tard, un nouveau panneau est apparu, indiquant une limitation du stationnement pour les voitures entre 9h et 19h. Peut-être que je l'ai manqué la première fois, mais j'ai vraiment l'impression qu'il a été installé après. Puisqu'il n'y avait initialement qu'une interdiction pour les camionnettes, j'ai cru être en règle. Pourtant, j'ai quand même reçu une contravention. Et depuis que le marquage en zone bleue a été mis en place, toutes les camionnettes viennent maintenant se garer sur l'Allée Jean-Baptiste Clément.

Maire : Lorsque vous recevrez la contravention, écrivez à courriermaire en envoyant tous les documents nécessaires et nous regarderons cela avec la Police municipale. De mon côté, je regarderai également si le service de la voirie avait bien signalé l'installation du panneau.

Habitante : J'habite au 37 Allée Jean-Baptiste Clément. Depuis que vous avez mis en place les zones bleues, tout le monde se gare sur notre Allée. Nous n'avons plus d'endroits où nous garer. Des véhicules sont toujours stationnés sur nos places de sorties de parking. J'ai appelé la Police municipale qui m'a répondu sans obtenir une solution. Tout le monde s'est déversé chez nous. Le côté en zone bleue, maintenant que vous avez mis des macarons, il y a beaucoup de places pour se garer en journée.

Habitante : Je ne suis pas d'accord. J'habite Allée Chuna Bajtszok. Je rentre à 2 heures du matin et parfois je marche plus de 10 minutes pour rentrer chez moi.

Habitante : J'habite Allée des Pommiers. Les gens se garent devant nos portails, surtout les camionneurs, donc on ne peut pas sortir. La zone bleue n'a pas réglé le problème de stationnement de véhicules devant notre bateau. Avant sa mise en place, nous étions obligés, nous résidents, de stationner devant nos bateaux. Nous avons été avertis que cela sera interdit. Nous le savons, mais nous n'avons nulle part où nous garer. Des personnes non résidentes à Livry-Gargan stationnent avec des gros camions. La zone bleue ne règle pas le problème du stationnement devant le bateau puisque des personnes se garent même en plein milieu de la rue.

Maire : La zone bleue vient de commencer à être contrôlée. Les effets ne sont pas encore visibles pour pouvoir avoir une libération des places qui pourraient être occupées par les personnes extérieures. Il est difficile d'empêcher les incivilités et les personnes qui stationnent devant un bateau. Toutefois, les ASVP ont commencé à verbaliser depuis lundi seulement. Il faut donc laisser passer un certain temps pour apercevoir les effets.

Habitante : Ça ne règle pas le problème chez nous, puisque tout le monde se gare sur l'Allée Jean-Baptiste Clément.

Maire : Je parlais de l'Allée des Pommiers, Chuna Bajtsztok, Orangerie etc... Concernant l'Allée Jean-Baptiste Clément, j'entends bien qu'il s'agit d'effets mécaniques. Il faut trouver des zones limites, quand nous mettons en place une réglementation sur le stationnement, pour éviter cette situation de report. Je prends note de ce que vous me dites sur Jean-Baptiste Clément. Il faut regarder cela, l'étudier et produire une analyse pour voir combien il y a de véhicules, d'actions et de report de camionnettes. Beaucoup de camions, environ 8 tous les soirs, stationnaient sur l'impasse Mozart. Nous y avons interdit les camionnettes. Il y a peut-être eu ce report des camionnettes de l'impasse Mozart sur l'Allée Jean-Baptiste Clément. Je prends note de la situation que vous évoquez et je regarderai ce qui peut être fait afin d'améliorer, les choses.

Habitante : Des personnes roulent à une vitesse excessive sur l'Allée Jean-Baptiste Clément.

Maire : Nous avons posé un ralentisseur sur la première partie de l'Allée. Sur la deuxième partie, nous n'en avons pas posé.

Habitante : Vous avez mis une chicane sur Chuna Bajtsztok, juste devant chez moi, au 31. Mais, certains conducteurs arrivent tellement vite que des accidents se produisent. La semaine dernière, la voiture de mon voisin a été détruite. Un jeune homme de 17 ans, qui conduisait sans permis, a tapé dans la maison en face pour rebondir sur la voiture. Il s'agit du troisième accident depuis que la chicane a été posée. Ma voiture a été touchée et le rétroviseur a été détruit. Ils arrivent à l'entrée, ne respectent pas la priorité à droite, accélèrent dangereusement et résultat, des accidents se produisent au milieu de la rue. Je crains pour ma fille.

Habitante : J'ai failli avoir un accident à l'angle de l'Allée Jean-Baptiste Clément et de la Rue de Simiane, car des personnes grillent le stop, parfois à une vitesse excessive. Des véhicules sortent et roulent très vite. Certains grillent le stop, d'autres tournent à très grande vitesse. Des vélos circulant ici, je crains qu'un accident ne s'y produise, d'autant plus que beaucoup d'enfants passent par là.

Maire : Nous installons régulièrement des ralentisseurs dans la ville. J'entends bien qu'il existe des chauffards, même s'ils ne représentent pas la majorité. Entre ceux qui roulent à des vitesses excessives et ceux qui ne respectent pas le code de la route, notamment en « glissant » aux stops, nous envisageons des aménagements. Cela peut être la pose de stops, la création de stationnement et, parfois, nous ajoutons des ralentisseurs. Cela dit, certains riverains, qui demandent la place en place de ralentisseurs, se plaignent par la suite des nuisances sonores générées par ces derniers. Je prends note de ce qu'il est possible de faire au regard de ce que vous me faites remonter sur Jean-Baptiste Clément. Je demanderai aux services techniques d'étudier où l'on pourrait mettre un ralentisseur avant le stop.

Habitante : Mon mari travaille comme chauffeur-livreur. Le vendredi soir, il ramène son véhicule, samedi et dimanche il est là, et le lundi matin, il repart. Que doit-on faire, sachant que nous résidons sur l'allée de l'Orangerie ?

Habitante : Mon fils est aussi chauffeur-livreur. Il a un camion mais ne peut pas se garer ici donc il se gare un peu loin du domicile et rentre à pied. Je possède un véhicule de fonction et un véhicule personnel et je peux prendre un macaron. J'arrive à rentrer deux voitures dans ma parcelle. Je rentrais ma voiture bien avant la mise en place de la zone bleue. Ma fille, quant à elle, est à Benoît Malon. Il n'y a pas de places à Bayard. Une matérialisation blanche a été réalisée pour les places de stationnement dans une des rues où tous les parents se garent. Dans ce cas-là, on est à côté d'une école, et bien pourquoi n'y-a-t-il pas de zone bleue ? Cela serait pertinent. Beaucoup de choses que vous faites nous impactent, nous, Livryens. Les voitures stationnant dans ma rue sont toujours les mêmes, elles n'appartiennent pas à des personnes extérieures à la ville. Nous sommes obligés de nous garer dans les rues voisines qui ne sont pas en zone bleue car nous n'avons pas de place.

Habitant : Je suis obligé de me garer en zone bleue alors que je suis en zone blanche. Je vais avoir des amendes bêtement parce que je n'ai pas de macaron. Parfois, je dois me garer à 10 minutes à pied pour rentrer chez moi le soir.

Maire : Normalement, chaque entreprise possède sa zone de camions ou de chargement. Les camions sont déposés le vendredi soir par les salariés, qui rentrent avec leur véhicule personnel et qui, en revenant au travail lundi matin, reprennent leur camion. Néanmoins, beaucoup d'entreprises ont délaissé cette pratique afin d'éviter de payer certaines taxes. Aujourd'hui, nous assistons à une prolifération du camion sur l'espace public. Nous n'avons rien contre les artisans et autres, surtout lorsqu'ils travaillent à leur propre compte chez eux. Mais, quand des sociétés, des entreprises s'installent à domicile pour ne pas payer des locaux, qu'elles possèdent 5 ou 6 camions, et que leurs ouvriers occupent l'espace public avec leur véhicule personnel, les habitants de la rue n'ont plus de place pour stationner leurs véhicules. Nous sommes donc contraints d'agir dans l'intérêt des riverains, tout en évitant d'handicaper les artisans possédant des camions. Cet équilibre est important.

Habitante : C'est une justification qui ne résout pas le problème. Si la personne laisse le camion dans la société, elle doit tout de même posséder une voiture, ce qui fait une voiture supplémentaire dans le foyer. Nous rencontrons toujours le même problème.

Adjoint à la Démocratie locale : L'espace public est un stationnement d'appoint. La règle est de rentrer les véhicules, ce que vous faites, mais ce que bon nombre de personnes oublie de faire ou ne fait pas. Le stationnement sur la voie publique ne doit pas être un stationnement que l'on s'approprie pour un véhicule d'entreprise ou autre.

Maire : Je l'entends. Votre partie Lucien Michard, entre Chuna Bajtzstok et Jean-Baptiste Clément, sont des zones où il faut éventuellement réajuster le plan pour connaître la bonne limite. C'est ce que nous avons fait au départ sur les zones « anti-camions ». Elles ne vous concernaient pas au début, mais maintenant c'est le cas. Nous pouvons étudier cela dans ce sens-là.

Habitant : Nos voisins possèdent plusieurs voitures. Ils stationnent une semaine à une place, et, dès qu'une autre place est disponible, ils reculent leurs véhicules et y restent. Nous ne pouvons jamais stationner.

Maire : Je comprends. C'est pour cette raison que nous avons pris un arrêté anti-stationnement des camions, qui font partie des véhicules ventouses.

Concernant la zone bleue, j'entends vos remarques. Nous venons de commencer à contrôler il y a une semaine, mais je suis prêt à faire un état des lieux. Nous pourrions regarder dans 2-3 mois comment la situation a évolué. La semaine dernière, j'ai rencontré une personne qui m'a dit qu'elle était absolument contre la mise en place de la zone bleue, maintenant elle y est favorable. J'espère pouvoir faire changer les avis. Dans 2-3 mois, nous pouvons faire un point de situation et je regarderai si cela a évolué positivement ou négativement.

Habitante : Il n'y a pas de sac poubelle dans l'arceau ici.

Maire : Il me semble que des sacs sont posés mais volés. A l'angle Lucien Michard et Jean-Baptiste Clément, ils sont volés par des personnes qui habitent le quartier et qui prennent les sacs ou qui les remplissent avec leurs sacs poubelles. Nous l'avons constaté et nous prendrons des mesures efficaces pour résorber ce problème.

Habitant : Il y avait un problème de dépôts sauvages devant un bâtiment fermé. Une barrière a été mise en place, indiquant que ce sera puni par la loi. Mais je ne sais pas si cela est vraiment le cas, puisque tous les deux jours, il y a de nouveau un dépôt sauvage. Une caméra est placée juste en face, donc nous pourrions connaître l'identité de celui qui les dépose.

Maire : Nous avons baissé de 50% les dépôts sauvages sur l'ensemble de la Ville avec les actions de verbalisation ou de prévention. Parfois, des erreurs de date de collecte se produisent. Des actions de prévention et de rappel ont été mises en place. Nous installons des barrières lorsque cela est nécessaire et nous menons des enquêtes par la suite. En revanche, les actions pour mener des verbalisations avec les caméras de vidéo-protection sont plus longues. C'est pour cela que nous menons surtout des actions de repérage, ou si des meubles sont déposés, nous les ramassons rapidement. Mais, je le répète, les dépôts sauvages dans la ville ont diminué de 50% grâce aux actions de terrain entreprises.

Habitante : Devant chez moi, au 82 Allée Lucien Michard, des personnes déposent constamment leurs déchets dans le creux d'un pilier de lampadaire. Des tubes néons y ont

été déposés et y sont restés depuis 1 mois. Des bouteilles de bière en verre ont été ajoutées. J'ai fait exprès de ne pas ramasser pour voir dans combien de temps les services propretés de la Ville agiront et cela fait 1 mois qu'ils sont là.

Maire : Nous avons mis en place le dispositif « gestion relation citoyenne », avec un compte que vous pouvez créer. Il vous suffit de prendre une photographie, signaler la situation sur le portail et les services techniques interviendront pour nettoyer. Nous demandons une photographie pour savoir comment et dans quelle mesure nous pouvons intervenir. N'hésitez pas à le faire. Aujourd'hui, plus de 10 000 personnes ont déjà ouvert un compte pour effectuer des signalements.

Habitante : J'habite sur l'avenue Sermajor. Je ramasse des papiers, sacs et bouteilles tous les matins. Ils ne viennent pas du café, car ils balaiant.

Maire : Parfois, cela peut provenir du café. Nous avons mené une action sur les bars-tabacs. Nous avons invité les propriétaires mercredi dernier pour leur dire que chacun devait nettoyer l'espace public devant chez lui. Personne ne s'est présenté. Dès la semaine prochaine, ils devront être verbalisés pour non-nettoyage de l'espace public. Même s'ils ne sont pas responsables de leurs clients, ils sont à minima responsables de leur devanture, donc ils doivent nettoyer devant chez eux.

Habitante : Ils balaiant devant chez eux, mais pas sur mon trottoir. Je voulais savoir si la balayeuse, lorsqu'elle passe sur Winston Churchill, peut passer avec la souffleuse sur Sermajor.

Maire : J'en prends note.

Habitante : J'habite sur l'allée de l'Orangerie. Mes enfants et moi n'arrivons plus à marcher sur le trottoir le matin à cause des déjections canines.

Maire : Nous devons vérifier s'il y a des sacs à déjections canines sur le secteur. Parfois, lorsque nous en ajoutons, cela sensibilise les personnes. Je regarderai s'il y en a suffisamment ou non. Il me semble qu'il y en a sur l'angle de l'allée de l'Orangerie, Sermajor. Il faut peut-être en rajouter sur l'angle Pommiers, Orangerie, Jonquilles, pour sensibiliser les personnes au fait qu'elles doivent ramasser les déjections canines de leurs chiens.

Habitante : Il faudrait peut-être passer par votre brigade qui fait des rapports administratifs sur les dépôts sauvages. Tout déchet abandonné, que ce soit un mégot ou une déjection canine, reste un déchet. Est-ce que les points noirs de la ville sont recensés par ce service ? Il faudrait peut-être se concentrer à certains moments sur ces points noirs.

Maire : Les points noirs sont bien recensés. Les municipalités mettent énormément de moyens dans la lutte contre les incivilités, là où l'on pourrait utiliser ce budget ailleurs. Il y a 30 ans, nous avons 18 cantonniers pour l'ensemble de la ville. Aujourd'hui, nous

sommes passés à 34. Les effectifs ont quasiment doublé. Doit aussi être pris en compte le fait que le balayage n'est pas un métier qui attire nécessairement, nous devons donc aussi mécaniser nos équipements pour agir différemment. Cela peut avoir ses défauts. Lorsqu'il y a du stationnement matérialisé, la balayeuse peut être moins efficace.

Adjoint à la Démocratie locale : Nous avons aussi créer des Caniparcs dans certains quartiers de la ville.

Habitant : Je n'ai pas le plan du macaron qui me permettrait de savoir quel secteur me concerne.

Maire : Nous vous enverrons le magazine spécial.

Habitant : Je voulais évoquer les zones bleues devant chez moi, sur l'allée de l'Orangerie. Le sondage m'est parvenu, et j'ai voté contre. Nous rencontrons des difficultés à stationner et vers 19 heures, lorsque nous rentrons du travail, et la zone bleue n'y change rien. La seule différence est que les riverains sont verbalisés. Je pense que cela sert surtout à punir ceux qui pourraient rentrer leur véhicule dans leur parcelle. A titre personnel, je rentre presque toujours ma voiture. Mais, parfois, on arrive, on se gare, on pense que l'on repartira dans 10 minutes et puis 3 heures après on est toujours là, mais on n'a pas mis de disque. Cette mesure punit les riverains.

Maire : L'objectif est d'abord de faire rentrer les véhicules. Ensuite, il y avait tout de même beaucoup de report sur ce secteur-là. 70% des sondés ont répondu en faveur de la mise en place d'une zone bleue.

Habitant : Je suis très surpris par ce résultat. J'ai demandé à mes voisins et aucun n'était pour. Et pourtant, ce sont des gens qui rentrent leur voiture.

Maire : Nous l'avons fait pour inciter les personnes à rentrer leurs véhicules. Nous donnons la possibilité aux riverains de se procurer un macaron. Nous avons envoyé plusieurs courriers, et c'est pour cette raison que nous l'avons mise en place au mois de mai. Nous n'avons pas procédé à des verbalisations tout de suite, mais avons attendu 2 mois. Seulement 56 macarons ont été demandés. Je m'attendais à beaucoup plus sur le secteur. Peut-être que les personnes n'ont pas encore entamé cette démarche.

Je vous propose de faire un point d'étape dans 2-3 mois pour voir si la zone bleue permet de libérer de la place en journée. Nous avons testé cela sur d'autres secteurs et, aujourd'hui, quand les gens rentrent chez eux, ils retrouvent de la place pour se garer. Il me paraît utile de faire un point dans 2-3 mois, en fonction de la situation. J'aurai un recensement précis du nombre d'actions qui auront été menées et du nombre de places qui auront pu être libérées.

Habitante : A côté du tramway, comme le Grand Paris se développe, il y a des résidences. Sur l'allée des Pommiers, des résidences ont été construites il y a 2 ans. Nous sommes un

peu en bout, comme sur l'allée Lucien Michard où il y a des maisons en étages, de plain-pied avec des grands terrains. Nous avons été démarchés par des promoteurs au moment de la construction des résidences sur l'allée des Pommiers. Je souhaitais savoir comment nous, habitants du quartier, pouvons savoir si cela va être construit ou non ? S'agit-il d'une zone protégée ?

Maire : Pour l'instant il ne s'agit pas d'une zone où nous autorisons les promoteurs à démarcher.

Habitante : Sur l'allée des Pommiers, une résidence a été construite il y a 2 ans car le terrain était assez grand. Juste en face, il y a une autre construction. Pour les habitants qui souhaitent rester ou non, comment savoir si nous sommes démarchés, si cela va être déconstruit ou non ?

Maire : Des promoteurs font souvent du démarchage. Il faut appeler le service Urbanisme pour savoir si la mairie est au courant. De plus, nous avons renforcé le plan local d'urbanisme intercommunal. Dans ce secteur, nous sommes dans le périmètre d'une gare. Dans un périmètre de 500 mètres, nous devons avoir des possibilités de construction. Nous sommes dans du R+2 sur ce secteur, mais comme nous avons augmenté la surface de pleine terre, elle réduit fortement la construction. Nous refusons d'avoir des constructions sur ce secteur-là. Même si le plan local d'urbanisme permet R+2, il faut quand même avoir une surface et un nombre de maisons très important pour pouvoir réaliser un projet.

Habitant : J'ai été surpris car dans un coin de l'allée de l'Orangerie, un bâtiment a été construit.

Maire : Il s'agit de l'ancien PLU. Le PLU actuel renforce la surface de pleine terre. Avant, il fallait 30% d'espaces verts. Dorénavant, il faut 30% de pleine terre dans le non-construit. Il ne faut pas avoir de parking en sous-sol. Quand il y a moins de parking en sous-sol, on peut moins monter en hauteur et on peut moins densifier.

Habitant : Dans ce coin de l'allée de l'Orangerie, il y avait 4 maisons dont je ne connais pas la surface de pleine terre. Je pensais qu'un petit immeuble de 20 logements serait construit à la place mais je suis tombé des nues quand j'ai appris qu'il y en aurait 70.

Maire : C'est pour cela que nous avons renforcé cette partie-là, car ce sont des choses permises aux abords d'une gare. Le service Urbanisme reste vigilant et nous suivons toutes les démarches avec détail afin de protéger les zones pavillonnaires.

Habitant : Ma femme est aveugle. Elle est obligée, avec son chien guide d'aveugle, de passer par la chaussée car des voitures stationnent sur le passage piéton. Nous avons déjà appelé la Police municipale qui nous a dit qu'elle verra.

Maire : Nous procédons à 55 000 verbalisations par an. Cependant, nous n'avons pas de visibilité sur le suivi des contraventions, notamment si elles sont effectivement payées ou non. Nous percevons, par un calcul à la discrétion de l'Etat, une enveloppe financière répartie en fonction des collectivités.

Habitante : C'est dangereux pour moi, qui suis aveugle, mais aussi pour les mères avec des poussettes. Je suis obligée d'aller sur la route. Je n'entends pas toujours la voiture quand elle est sur la route, donc je fonctionne à peu près avec mon oreille, car je suis appareillée. C'est l'horreur.

Maire : Je l'entends, et c'est pour cette raison qu'il y a une tolérance zéro sur les véhicules stationnés sur les trottoirs et que nous continuons à mener des actions.